

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2015

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 15

présents : 12

votants : 14

L'an deux mil quinze

le six mars à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 28 février 2015

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Mme Sophie MOYENIN, M Bertrand MARION, Mme Marjorie HUBERT, MM Guillaume COLOMBANI, Pascal MARUEJOULS, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : M Michel HEQUET (1 pouvoir à Mme Sophie MOYENIN) et Mme Sylviane BERJOT (1 pouvoir à Mme Marjorie HUBERT).

Absent : M Laurent MICAELLI.

Secrétaire de séance : M Bertrand MARION.

Monsieur le Maire précise que monsieur Guillaume COLOMBANI arrivera plus tard. Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2015, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente et détaille le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, en dehors de la présence du Maire le compte administratif de l'exercice 2014, faisant apparaître les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 462 647,40 €
- Recettes : 501 407,73 €
- **Résultat** : + **38 760,33 €**

➤ **Section d'investissement**

- Dépenses : 226 181,42 €
- Recettes : 70 392,43 €
- **Résultat** - **155 788,99 €**

Soit un résultat de l'exercice déficitaire de 117 028,66 € qui ajouté au résultat de clôture de l'exercice précédent (47 702,58 €), constitue un déficit global de clôture au 31 décembre 2014 de 69 326,08 €.

Conformément à l'article L2221-14 du Code Général des Collectivités territoriales, monsieur le Maire se retire. Madame Marion RIOU, 1^{ère} adjointe demande aux élus de voter et le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu le compte de gestion 2014. Après contrôle, il s'avère que ce compte est en tous points identiques aux résultats du compte administratif 2014. Il propose à l'assemblée de l'adopter.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2014.

Vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire précise que le montant des subventions versées aux associations Belmontoises avait été augmenté en 2014 et il propose de ne pas augmenter leur montant cette année. Il soumet au vote du conseil municipal les nouvelles demandes.

*Convention pour les oiseaux sauvages : 63,60 € 7 non et 6 oui

*Groupement des lieutenants de l'ouvèterie du Rhône : montant au choix 13 non

*Téléthon : montant au choix : 13 non

*Prévention routière : 150 € : 13 non

*La nuit du conte à Saint Germain : 150 € : 13 non

*AFSEP Sclérose en plaques : montant au choix : 13 non

*Tennis des Varennes : 60 € : 13 oui

Il est précisé qu'il faut faire un choix car la commune ne peut pas verser à toutes les associations caritatives. Chacun peut faire un don à titre personnel.

L'association Atelier Artistique Belmontois n'a plus de bureau et la commune ne peut plus lui verser de subvention. Elle devrait être absorbée par Le Club Détente et loisirs.

Il présente le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	560.00 €
Amicale des anciens combattants	60.00 €
Association du site des Pierres Folles	160.00 €
Association Gérontologique du canton d'Anse	65.00 €
Association retraités pétanque	125.00 €
Chambre des métiers	360.00 €
CFA Les Mouliniers St Etienne	120.00 €
Club Détente et loisirs	125.00 €
Collège de Châtillon d'Azergues foyer	600.00 €
DDEN L'Arbresle	30.00 €
Ecole de musique	650.00 €
LABA Les Amis de Belmont d'Azergues	60.00 €
Les P'tits Loups	12 500.00 €
Lozanne Accueil	60.00 €
Maison Familiale Rurale Anse	120.00 €
Maison Familiale Rurale Chessy	120.00 €
Maison Familiale Rurale Lamure	360.00 €
Maison Familiale Rurale L'Arbresle	240.00 €
Maison Familiale St Romain de Popey	120.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Lozanne	125.00 €
Restaurants du coeur	200.00 €
Société Protectrice des Animaux	210.00 €
Sou des écoles	1350.00 €
Sport Belmont 2000	125.00 €
Société de chasse	60.00 €
Tennis Club des Varennes	60.00 €
Club photos	60.00 €
Cellule emploi	200.00 €
Coop scolaire (USEP 250 + Potier 350)	600.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2015 l'ensemble des subventions ci-dessus pour un montant de 19 425,00 € et dit que la dépense sera prévue au compte 6574.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le montant de 4500 € versé au budget du CCAS, compte 677362.

Offre départementale d'ingénierie publique

Monsieur le Maire expose que le Département est un partenaire traditionnel des communes à travers les financements apportés aux différents projets au titre des contrats pluriannuels. Dans ce cadre, il peut délivrer des conseils et de l'assistance pour mener à bien ces projets. Le Conseil Général dans sa séance du 30 janvier 2015 a souhaité apporter son assistance aux collectivités dans l'exercice de leurs missions en créant une agence technique départementale d'ingénierie publique en régie. Elle s'appuiera notamment sur le réseau des Maisons du Rhône et pourra intervenir à partir du 1^{er} mars 2015 dans le cadre d'une convention cadre à passer avec chaque collectivité pour apporter son concours dans les domaines suivants :

- Voirie/aménagement de l'espace public
- Bâtiment/maîtrise de l'énergie
- Eau/assainissement/cours d'eau
- Aides Européennes
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires ...)

L'assistance apportée par l'agence technique pourra s'exercer principalement et à titre gratuit au stade du conseil et à titre optionnel et onéreux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines du bâtiment et de la voirie ou pour la maîtrise d'œuvre pour les petites opérations de voirie.

Chaque collectivité en fonction de sa taille dispose d'un droit annuel pour les prestations de conseil délivrées par l'agence technique, pour Belmont c'est 12 jours.

Monsieur le Maire lit la convention proposée.

Madame RIOU n'est pas favorable et pense que cette nouvelle proposition sert surtout à justifier l'existence du département.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'assistance à titre de conseil est fournie à titre gratuit et peut nous être bien utile.

Un vote est organisé :

Oui : 10 Non 1 Abstention 2

Le conseil municipal autorise à la majorité absolue monsieur le Maire à signer la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique.

Revalorisation du loyer de madame CARCHON

Monsieur le Maire expose que le loyer de Madame CARCHON d'un montant de 500 euros par mois doit être revalorisé chaque année sur la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE. L'indice du 4^{ème} trimestre 2014 a été publié au Journal Officiel s'élève à 125,29. En conséquence, le nouveau loyer s'établit à :

$$\frac{\text{Montant du loyer actuel (500,00 €) X nouvel indice IRL (125,29)}}{\text{Ancien indice IRL (124,66)}} = 502,53 \text{ euros}$$

Ce qui correspond à une augmentation de 0,51 %. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'augmentation du loyer de Madame CARCHON selon la formule ci-dessus et dit que le nouveau montant mensuel du loyer sera de 502,53 euros applicable au 1^{er} mars 2015.

Demande de subvention départementale petite enfance

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du contrat pluriannuel conclu avec le département du Rhône, outre la subvention pour la création de l'espace du colonel Decotton et le local voirie, la commune peut demander le versement d'une subvention d'un montant correspondant à 25% des dépenses communales pour l'opération n° 3 concernant la petite enfance plus particulièrement la garderie périscolaire. Les subventions communales versées à la garderie Les Ptits Loups s'élèvent à 13500 euros en 2013 et 12500 euros en 2014 soit 26 000 euros. Le montant de la subvention demandée s'élève donc à 6500€ (25% de 26.000 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement de la subvention au département du Rhône.

Questions diverses

Préparation du BP : dépenses à prévoir

FONCTIONNEMENT		
Article	Achat	Montant
6232	Animation	3000
6188	contrôle jeux pour enfants	1000
61523	Nettoyage des rues par balayeuse	1050
6068	Fleurissement commune	1000
61521	Entretien Les Varennes Bessy	20000
61522	Sanitaire parking ecole/tennis Varennes/local Laurent	2900
61558	Rénovation skate park	2000
	Rythmes scolaires	15 000
6247	Ecole Transport piscine	1000
617	Diagnostic ERDF (clos des Collonges Lavandières)	2000
6554	Participation achat terrain caserne pompiers	4213
INVESTISSEMENT		
Article	Achat	Montant
202	Elaboration du PLU (26730)	2500
202	Reproduction documents PLU	3000
202	Communication : nouvelle version site internet	2000
2128	Poubelles jardins publics	400
	8 jardinières (Decotton, mairie)	<i>en attente devis</i>
op 25 2135	MO + Travaux espace colonel DECOTTON	152 000
2153	Decotton SOGEA raccord assainissement	5 300
2153	Decotton SOGEA branchement eau	1 300
2153	Decotton SOGEA terrassement réseaux EDF	720
2153	Decotton SIEVA branchement d'eau	580
	Decotton chauffage	3 990
	Decotton plancher chauffant	-8 250
	Decotton sablage	850
op 26 2135	MO Local voirie	30 000
	Nettoyage terrain local voirie	2000
2135	Remise aux normes detection incendie école/salle anim	3500
2135	Remise aux normes inst électriques	2200
2135	Peinture sacristie église	1700
2135	Confortement mur vers école	8500
2135	Plafond salle d'animation	35000
2135	Electricité salle d'animation	3500
2135	Remise aux normes Détection incendie	<i>en attente devis</i>
op 24 2135	Eclairage extérieur commerce	1900
2151	Voirie communale espace Decotton	4000
2152	Panneau d'informations	15 000
2152	Panneau signalisation (jardins publics X2, multiservices)	2000
2158	Divers outils	<i>en attente devis</i>
2183	Ecole : Télévision lecteur DVD	400
2183	Friteuse 2X 8 litres	390
2183	Machine à hot dog	310
2183	Cafetière percolateur 15 litres ou Cafetière percolateur 15 l	200 ou 540
2184	5 Tables salle réunion Decotton et chaises	1000
2188	Décorations village boules	600
2188	Illuminations village	1000
<i>Reportés en 2016</i>		
2135	Réhabilitation du lavoir	15000
2135	Enrochement chemin des Garennes	9500

Point sur les travaux espace colonel Decotton

Monsieur Samuel GONNON précise que les montants de certains marchés ont été réactualisés pour tenir compte de quelques modifications comme le système de chauffage, l'abandon du lot ferronnerie ou l'ajout d'un lot sablage. La CAO va se réunir pour signer un procès-verbal de mise au point sur les lots modifiés. Les menuiseries sont en cours de fabrication, les rails pour le placo ont été posés et des réunions de chantier se font en fonction de l'avancement des travaux.

Aménagement du Clos des Collonges

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les choses avancent doucement et que le groupement sera choisi par la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira mardi prochain.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 2 mars adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal signé par 12 propriétaires sur 15 pour faire entendre leurs besoins et leurs préoccupations.

Monsieur le Maire confirme bien que nous nous étions engagés à les recevoir en décembre après avoir arrêté le choix de groupement en commission d'appel d'offres. Trois mois plus tard, le choix n'étant toujours pas arrêté, la réunion n'a pu avoir lieu faute de nouvelle précision à leur apporter. Il réaffirme l'engagement des élus à les recevoir une fois le choix arrêté, normalement le 10 mars.

Madame Marion RIOU informe que le retard pris s'explique par les négociations qui sont toujours en cours.

CCBPD

Monsieur Jean-Luc TRICOT donne un compte-rendu du bureau des maires du 25 février.

Des informations concernant les divers besoins en voirie ont été demandés aux communes.

En urbanisme, des formations ADS (autorisations du droit du sol) sont proposées. Le recrutement d'un instructeur des autorisations d'urbanisme est en cours.

La gendarmerie a repoussé sa réunion d'informations sur les incivilités au 7 avril.

Destination Beaujolais, il est urgent de repenser la politique du territoire et de débattre sur le devenir de l'organisation du tourisme en Beaujolais. La CCBPD versera la moitié de la subvention afin de financer les actions engagées en début d'année.

Petite enfance : les conventions de mise à disposition avec les communes seront présentées au prochain conseil communautaire.

Une réunion avec les directeurs des différents centres de loisirs est prévue pour faire le point sur les vacances de février qui se sont bien déroulées.

Environnement : le devis pour l'entretien annuel de la forêt de la Flachère a été présenté.

Communication : le cahier des charges pour le site internet est en cours de finalisation.

En attente des dotations de l'Etat, le vote du BP est reporté au mercredi 8 avril.

Elections départementales 2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir remplir les tableaux de permanence des tenues du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars.

CR commissions et syndicats

Gérontologie

Madame Marjorie HUBERT, a assisté à l'assemblée générale et elle relate que madame Marie Jo MISSIRE a remercié l'ensemble des communes pour leur investissement. Une conférence sera organisée dont le thème et le lieu restent à définir. L'atelier mémoire à Alix va commencer le 14 mars avec une participation de 10 euros par personne et un atelier code de la route est programmé.

SYDER

Monsieur Samuel GONNON revient sur la dernière réunion où l'ordre du jour était l'approbation des charges des communes dues au SYDER et l'adoption du budget primitif à hauteur de 16 millions d'euros dont 10 pour l'entretien et 5 pour l'éclairage.

SIVU de la Pray

Monsieur Pascal MARUEJOULS a assisté à la séance du 24 février où la contribution au titre des eaux pluviales a été votée. La charge est répartie proportionnellement au réseau sur les 7 communes, pour Belmont 10.742,23 € TTC.

SIVA (foot)

Monsieur Pascal MARUEJOULS explique qu'une pétition circule demandant la création d'un terrain de football synthétique mais il rappelle que le coût est élevé, environ 700.000 euros. L'ordre du jour de la réunion était l'approbation du compte administratif 2014 et le vote du budget primitif 2015. La contribution de la commune de Belmont est de 4154 euros. Monsieur le Maire s'interroge sur le nombre de Belmontois pratiquant le football et licenciés à Chatillon. Monsieur MAREJOULS répond que nous ne connaissons toujours pas le nombre exact.

SIEVA

Monsieur le Maire souligne qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu comme le demande les textes deux mois environ avant le vote du budget primitif 2015.

Monsieur Jean-Luc TRICOT a assisté à une conférence dont le thème était zéro pesticide dans les villes et villages d'ici 2020 comme le prévoit la législation. Une réflexion doit être menée pour envisager le remplacement des désherbants actuellement utilisés par les agents des services techniques.

Animation

Monsieur Jérôme LEBEAU rappelle que la commission animation a besoin de personnes disponibles pour l'organisation de la randonnée du dimanche 26 avril. Le fléchage des deux circuits 15 km et 7 km sera effectué la veille.

Urbanisme

Madame RIOU nous fait part d'une part de la réception en mairie de deux déclarations de travaux dont une incomplète qui a fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires.

D'autre part, elle a assisté à la réunion de présentation du SCOT très intéressante pour les communes qui sont en cours d'élaboration du PLU.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 3 avril à 19 heures.

La séance est levée à 21 heures.